

PLAN DE QUARTIER "Sur Coaras"

avec modification de la réglementation fondamentale
et mesures compensatoires

(Projet du bureau Nature conseils, mai 2002
et
Décision du conseil communal, 09 août 2002)

SITUATION 1:500

Auteur du projet
ATBSA
Ingénieurs-conseils SIA USIC
Industriestrasse 15 27240 Moutier
Ecrivent 15088 Corcelles-sur-Rodan
Ecrivent 15088 Corcelles-sur-Rodan
PLAN N° 1980/10

DATE
22.10.2001 nr
16.11.2001 db
27.12.2001 db
02.05.2002 nr
06.06.2002 nr
16.08.2002 nr
14.10.2002 nr

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

PROCEDURE DE PARTICIPATION (art. 58 LC)
Assemblée communale extraordinaire du 6 novembre 2000

EXAMEN PREALABLE (art. 59 LC) du 9 août 2002 + mesures compensatoires
de Nature conseils de mai 2002

Publication dans la Feuille officielle du 21.08.2002, no. 29 et du 28.08.2002, no. 30
Dépôt public du plan du 21 août 2002 au 19 septembre 2002

Séance de conciliation --
Oppositions liquidées le --
Oppositions non-liquidées le --
Réserves de droit --

Aucunes oppositions

DECIDE PAR LE CONSEIL COMMUNAL, le 19 septembre 2002

Le Maire

La Secrétaire

DECIDE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE, le 7 novembre 2002

Par 17 oui
0 non

AU NOM DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président

La Secrétaire

La secrétaire municipale certifie exactes les indications ci-dessus
Corcelles, le 7 novembre 2002



APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE 2 6 FEV. 2003

La Secrétaire



LEGENDE DU PLAN DE QUARTIER

● ● ● ● ● Champ d'application du plan de quartier
avec extension du plan de zone

EMPRISE D'IMPLANTATION

⑨ Empreise d'implantation 1:9 pour bâtiments principaux

ALIGNEMENTS (sécurisé)

--- Limite d'implantation des bâtiments par rapport à la haie d'arbres
en limite Est de la route du Rameux (distance : 12,00 m)
8,00 Limite de la zone de protection du paysage
et de la propriété communale

EQUIPEMENT GENERAL

--- Canalisation des eaux mélangées existante
--- Canalisation des eaux non chargées existante
--- Fosse d'évacuation des eaux non chargées existant
--- Conduite d'eau potable existante

EQUIPEMENT DE DETAIL

--- Route de desserte, revêtement bitumineux
--- Canalisation des eaux résiduaires protégée
--- Canalisation des eaux non chargées protégée
--- Conduite d'eau potable protégée avec livrant

A TITRE INDICATIF

--- Limites des nouvelles parcelles
840 m² Surfaces approximatives

REGLEMENT DU PLAN DE QUARTIER

MODIFICATION DU REGLEMENT DE CONSTRUCTION

Le champ d'application du plan de quartier est soumis aux prescriptions
de la zone d'habitation H2 du règlement de construction, avec la
modification suivante (Art.38) :

- Distances à la limite : 7 m grande distance
3 m petite distance

Zone de protection du paysage

Nouvelle zone de protection communale, dont l'objectif
est le maintien de la rangée de tilleuls et de la prairie extensive.
Cette bande fera l'objet d'une parcelle cadastrale, propriété de
la commune qui en assure l'entretien.

Arbres protégés
Arbres et bosquets abattus avec mesures compensatoires